Publication Légale

Etude de Me Eugène FABRE, avoué, rue Léon Gambetta, 9, à Douai.

Instance de Douai, demeurant à Douai, rue de l'Université, n° 21, et Me DE BAILLIENCOURT dit COUROL, notaire à Douai, rue Léon Gambetta, n° 9.

COMMUNES DE

GOUULZIN et de CANTIN

(Canton d'Arleux)

Et Commune de FÉRIN

(Canton de Douai-Sud)

Arrondissement de Douai. — Département du Nord.

VENTE

aux enchères, du

Château de Goeulzin

Parc, pièces d'eau, dépendances, deux Maisons d'habitation, bureau, moulin à eau, pompe, fournil, remises à la, bâtiment à broyer le lin, cours, jardins, terres labourables, prés, pâtures et bois, le tout d'une contenance d'environ

191 HECTARES 4 ARES 08 CENTIARES

— en 36 lots —

Ce jour, vendredi 12 courant, à deux heures de midi, en l'Etude et par le Ministère de Me DE BAILLIENCOURT dit COUROL, notaire à Douai, rue Léon Gambetta, n° 9, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés :

Commune de Férin

Sis en cette commune, lieu dit :

Ier Lot

8 ares 43 centiares de terre à labour, reprise au plan cadastral section A, n° 1, sis au lieu-dit le Grand Moulin.

Deuxième lot

1 Hectare 68 ares 57 centiares de terre à labour, lieu dit le Champ du Moulin, reprise au cadastre section A, n° 266.

Troisième lot

16 ares 70 centiares de terre à labour, reprise au plan cadastral section A, n° 249, au lieu dit le Grand Muid.

Quatrième lot

11 ares 55 centiares de terre à labour, lieu dit la Marale de la Motte.

Cinquième lot

19 ares 78 centiares de terre à labour, lieu dit le Cacheron, reprise au plan cadastral section B, n° 653.

Sixième lot

67 ares 32 centiares de terre à labour, lieu dit le Cacheron, reprise au cadastre sous les numéros 660 et 693 de la section B.

Septième lot

33 ares 91 centiares de terre à labour, lieu dit le Cacheron, section B, n° 678 du cadastre.

Huitième lot

25 ares de terre à labour, reprise au cadastre section B, n° 681 pour 24 ares, lieu dit le Cacheron.

Neuvième lot

38 ares 90 centiares de terre à labour, reprise au cadastre sous les numéros 686, 696 et 698 de la section B, en trois pièces, savoir :

1° 5 ares 65 centiares de terre à labour, reprise au cadastre, section B, n° 698.

2° 5 ares 65 centiares de terre à labour, reprise au cadastre section B, n° 696.

3° 22 ares 60 centiares environ, section B, n° 686 du cadastre, Cette partie est actuellement plantée de bois.

II

Commune de Cantin

Dixième lot

8 Hectares 67 ares 20 centiares de terre à labour, section C, numéros 247, 268, 270, 272, lieu dit le Quatorze et section C, numéros 277 et 280, lieu dit le Haut de Goulzin, en 4 pièces.

1° 56 ares 80 centiares, reprise au cadastre section C, n° 247, lieu dit les Quatorze.

2° 1 Hectare 72 ares, reprise au cadastre section C, n° 268, lieu dit les Quatorze.

3° 1 Hectare 32 ares 80 centiares, reprise au cadastre section C, n° 270, lieu dit les Quatorze.

4° 1 Hectare 3 ares 40 centiares, reprise au cadastre section C, n° 272, lieu dit les Quatorze.

5° 91 ares 50 centiares, reprise au cadastre section C, n° 277, lieu dit le Haut de Goulzin.

6° 3 ares 10 centiares, reprise au cadastre section C, n° 278, lieu dit le Haut de Goulzin.

7° 2 Hectares 84 ares 60 centiares, reprise au cadastre section C, n° 279, lieu dit le Haut de Goulzin.

8° 11 ares 90 centiares, reprise au cadastre section C, n° 280, lieu dit le Haut de Goulzin.

Onzième lot

11 Hectares 4 ares 31 centiares de terre à labour, lieu dit le Bois de Goulzin, en deux pièces, savoir :

1° 18 ares 90 centiares, section C, n° 261.

2° 11 Hectares 47 ares 10 centiares, reprise au cadastre section C, n° 264, lieu dit le fond de Goulzin.

Douzième lot

23 ares 31 centiares de terre à labour, lieu dit Le Bief, reprise au nouveau cadastre section C, n° 305, pour 21 ares 73 centiares.

III

Commune de Goeulzin

Treizième lot

1 Hectare 11 ares 74 centiares de terre en labour, en deux pièces, savoir :

1° 50 ares 22 centiares, reprise au cadastre pour 52 ares 45 centiares, section A, n° 49 en partie, lieu dit le Couture.

2° 6 ares 68 centiares, reprise au cadastre section A, n° 50 en partie, lieu dit le Couture.

Quatorzième lot

2 Hectares 9 ares 60 centiares de terre en labour, en deux pièces, savoir :

1° 1 Hectare 47 ares 90 centiares, reprise au cadastre section A, n° 50, lieu dit le Couture, section B, n° 65.

2° 61 ares 70 centiares, lieu dit le Couture, section B, n° 66.

Quinzième lot

1 Hectare 70 ares 50 centiares de terre en labour, en deux pièces, savoir :

1° 1 Hectare 70 ares 50 centiares, reprise au cadastre section A, n° 91, lieu dit le Chateau, sur 1 hectare 07 ares 74 centiares.

2° 45 ares 41 centiares, reprise au nouveau cadastre section A, n° 91, lieu dit le Château, pour 55 ares 58 centiares.

Dix-septième lot

8 Hectares 03 centiares de terre en labour en quatre pièces, savoir :

1° 2 ares 03 centiares, reprise au cadastre section B, n° 65, pour 2 ares 30 centiares, au lieu dit Quout du Pavé.

2° 2 Hectares 71 ares 40 centiares, cadastrée section B, n° 78, pour 2 Hec. ares 68 ares 76 centiares, lieu dit l'Ouest du Pavé.

3° 11 ares 70 centiares, reprise au cadastre section B, n° 76 en partie, au lieu dit Ouest du Pavé.

4° 5 ares 76 centiares, sis au lieu dit Ouest du Pavé, reprise au cadastre section B, n° 76, pour 20 ares 05 centiares et contenant réellement par suppléance 20 ares 23 centiares.

Dix-huitième lot

4 Hectares 68 ares 44 centiares de terre en labour, en deux pièces, savoir :

1° 7 ares 53 centiares, reprise au nouveau cadastre section B, n° 119, pour 8 ares 12 centiares, au lieu dit les Trelze.

2° 4 Hectares 52 ares 16 centiares cadastrés, section B, n° 137, lieu dit les Trelze.

Dix-neuvième lot

33 ares 45 centiares de terre en labour en trois pièces, savoir :

1° 45 ares 52 centiares, reprise au cadastre section B, n° 150, lieu dit les Trelze, pour 35 ares 10 centiares.

2° 15 ares 22 centiares, au lieu dit les Trelze.

3° 16 ares 70 centiares au lieu dit le Moulin cadastré section B, n° 156, pour 14 ares 70 centiares.

Vingtième lot

4 Hectares 17 ares 55 centiares de terre en labour en trois pièces, savoir :

1° 2 Hectares 26 ares 71 centiares, désignée au cadastre section B, n° 219, lieu dit la Justice.

2° 1 Hectare 13 ares 65 centiares, cadastrée section B, n° 150, lieu dit la Justice, pour 1 Hectare 17 ares 55 centiares.

3° 16 ares 18 centiares, reprise au cadastre section B, n° 211, lieu dit les Bois, pour 18 ares 28 centiares.

Vingt-unième lot

1 Hectare 07 ares 40 centiares de terre en labour, reprise au cadastre section B, n° 154, lieu dit la Justice.

Vingt-deuxième lot

1 Hectare 40 ares 88 centiares de terre à labour, en quatre pièces, savoir :

1° 61 ares 48 centiares, reprise au cadastre section B, n° 155, lieu dit la Justice, pour 85 ares 16 centiares.

2° 45 ares 28 centiares, reprise au nouveau plan cadastral pour 45 ares 50 centiares, section B, n° 178, lieu dit Est de la voie Centron.

3° 5 ares 65 centiares, section B, n° 156, lieu dit Est de la voie Centron, pour 5 ares 96 centiares.

4° 4 ares 25 centiares, reprise au nouveau cadastre section B, n° 187 pour 4 ares 25 centiares.

Vingt-troisième lot

6 Hectares 43 ares 94 centiares, en 5 pièces, savoir :

1° 69 ares 38 centiares, reprise au plan cadastral section B, 201, pour 65 ares 19 centiares, lieu dit Est de la voie Centron.

2° 5 Hectares 34 ares 74 centiares, cadastrée section B, n° 202, lieu dit les Dix.

3° 93 ares 91 centiares, reprise au nouveau cadastre section A, n° 289, lieu dit le Village, pour 93 ares 55 centiares.

4° 3 ares 47 centiares de manoir non amasé, reprise au nouveau cadastre section A, n° 347, pour 7 ares 42 centiares.

Et 5° 5 ares 65 centiares de terre en jardinage, reprise au cadastre section A, n° 145 en partie, lieu dit le Village.

Vingt-quatrième lot

8 Hectares 01 ares 37 centiares, en 3 pièces, savoir :

1° 5 Hectares 55 ares 26 centiares, cadastrée section B, n° 211, pour 2 hectares 72 ares 47 centiares lieu dit les Dix.

2° 1 Hectare 1 are 74 centiares de terre en labour, contenant après arpentage 1 hectare 12 ares 31 centiares, reprise au plan cadastral section B, n° 160, dit l'Abbaye de Goudain, pour 1 hectare 11 ares 49 centiares.

3° 1 Hectare 13 ares 5 centiares de terre en labour, reprise au cadastre section B, n° 180, pour 1 hectare 19 ares 50 centiares, lieu dit : Est de la Voie Centron.

Vingt-cinquième lot

3 Hectares 16 ares 48 centiares de terre à labour, en 4 pièces, savoir :

1° 23 ares 91 centiares, reprise au plan cadastral sous le n° 219, section B, lieu dit les Dix, pour 17 ares 20 centiares.

2° 20 ares 40 centiares, reprise au plan cadastral sous le n° 227 de la section B, pour 20 ares 50 centiares, lieu dit le Long-Boyau.

3° 1 Hectare 75 ares 20 centiares, désignée au cadastre section B, n° 241, lieu dit le Long-Boyau, pour 2 hectares 80 ares 55 centiares.

Et 4° 11 ares 20 centiares, reprise au plan cadastral section B, n° 242, lieu dit le Long Boyau, pour 10 ares 68 centiares.

Vingt-sixième lot

6 Hectares 29 ares 87 centiares de terre en labour en trois pièces, savoir :

1° 1 Hectare 30 ares 97 centiares, reprise au nouveau cadastre section B, n° 261, pour 1 Hectare 46 ares 30 centiares, lieu dit le Long-Boyau.

2° 7 hectares 90 ares 16 centiares de terre en labour, en trois pièces, cadastrées B, n° 262, pour 8 hectares 44 ares 20 centiares, lieu dit le Long Boyau.

3° 1 hectare 60 ares 20 centiares, reprise au cadastre pour 1 hectare 73 ares 31 centiares, section B, n° 2.56, lieu dit le nord du Bois de Goulzin.

Vingt-huitième lot

1 hectare 70 centiares de terre en labour, lieu dit le nord du Bois de Goulzin, en deux pièces savoir :

1° 16 ares 80 centiares reprise au cadastre section B, numéro 1[illegible] lieu dit le Bois.

2° 1 Hectare 53 ares 90 centiares reprise au cadastre section B, n° [illegible] pour 1 hectare 78 ares 34 centiares.

Vingt-neuvième lot

Un hectare 97 ares 10 centiares de terre en labour, en deux pièces, savoir :

1° 1 Hectare 07 ares 30 centiares, reprise au cadastre section B, n° [illegible] pour 1 hectare 47 ares 45 centiares, lieu dit le Bois.

2° 90 ares 40 centiares, reprise au cadastre section B, n° [illegible] pour 1 hectare 20 ares 20 centiares.

Trentième lot

2 hectares 20 ares 40 centiares de terre en labour, en deux pièces, savoir :

1° Un hectare 07 ares 30 centiares, reprise au plan cadastral, section C, n° 1, pour 1 hectare 07 ares 01 centiares.

2° 45 ares 21 centiares, reprise au nouveau cadastre section C, n° 1, lieu dit le Chateau, pour 55 ares 58 centiares.

Trente-unième lot

10 hectares 57 ares 19 centiares, lieu dit les quinze, en 5 pièces, savoir :

1° 11 ares 30 centiares, reprise au cadastre section C, n° 15, pour 13 ares 01 centiares.

2° 1 Hectare 10 centiares, reprise au cadastre section C, n° 29, pour 1 ares 01 centiares.

3° 68 ares 70 centiares, reprise au cadastre section C, n° 26.

4° 3 hectares 40 ares 22 centiares, reprise au cadastre section C, n° 27 pour 3 hectares 84 ares 25 centiares.

5° 58 ares 20 centiares, reprise au cadastre section B, n° 250 en partie.

Trente-deuxième lot

5 ares 30 centiares de terre à labour, reprise au cadastre section A, n° 36 en partie, lieu dit Ouest de la voie Centron.

Trente-troisième lot

27 hectares 32 ares 74 centiares en onze pièces, savoir :

1° 5 hectares 16 ares 84 centiares, reprise au cadastre section C, n° 77, lieu dit le Bois.

2° 2 hectares 26 ares 10 centiares, reprise au cadastre section C, n° 37 pour 2 hectares 28 ares 85 centiares, lieu dit le Bois.

3° 30 ares 83 centiares, cadastrée section C, n° 61, lieu dit le Bois (ancienne sablière).

4° 3 ares 26 centiares, cadastrée section C, n° 83, lieu dit le Bois (cette partie est en chemin).

5° 2 hectares 05 ares 22 centiares, reprise au cadastre section C, n° 84 pour 2 hectares 21 ares 77 centiares, lieu dit le Bois.

6° 10 hectares 55 ares 75 centiares cadastrée section C, n° 85, lieu dit le Bois (cette partie est plantée).

7° 3 hectares 30 ares 40 centiares, reprise au cadastre section C, n° 86, pour 3 hectares 66 ares 60 centiares, lieu dit le Bois.

8° 1 hectare 58 ares 27 centiares, reprise au cadastre pour 1 hectare 64 ares 30 centiares, section C, n° 87, lieu dit le Bois.

9° 1 hectare 48 ares 96 centiares, reprise au cadastre section C, n° 97 pour 1 hectare 48 ares 93 centiares, lieu dit le Bois.

10° 29 ares 91 centiares, reprise au cadastre section C, n° 70, lieu dit le Bouillé, chemin d'exploitation du bong des parcelles, cet article n° 77, 80 et 97, servant à l'exploitation du Bois.

11° 30 ares 60 centiares, section C, n° 186, lieu dit le Marais d'Entrée.

Trente-quatrième lot

8 hectares 10 ares 81 centiares, lieu dit le Mont-Brûlé, en sept pièces, savoir :

1° 2 hectares 02 ares 31 centiares section C, n° 565, reprise au cadastre pour 1 hectare 96 ares 50 centiares.

2° 45 ares 26 centiares, section C, n° 107, reprise au cadastre pour 44 ares 12 centiares.

3° 32 ares 72 centiares, section C, n° 119.

4° 90 ares 44 centiares, reprise au cadastre sous le n° 111 de la section C pour 90 ares 27 centiares.

5° 22 ares 61 centiares, reprise au cadastre section C, n° 112 pour 24 ares 98 centiares.

6° 2 hectares 27 ares 77 centiares cadastrés section C, n° 117, pour 2 hectares 19 ares 36 centiares.

7° 1 hectare 58 ares 62 centiares, section C, n° 122, reprise au cadastre pour 1 hectare 50 ares 94 centiares.

NOTA

Les pièces de terre situées au terroir de Goulzin, lieux dits : le Bois du Mont et le Mont Brûlé peuvent être exploitées comme sablières. Les amateurs pourront consulter chez Me de Baillencourt, notaire à Douai, le rapport fait par M. Monet, ingénieur civil, sur le gisement de sables que contiennent lesdites terres.

Trente-cinquième lot

Le Château de Goeulzin, situé partie sur Goeulzin et partie sur Férin, comprenant entre le Château, ses parcs, pièces d'eau, jardins, cours, vergers, cultures, remises, ouvroir, pigonnier, fournil, moi-ons de conciergerie, greniers, bois, rivières, le tout tiré de murs, loisir, haies vives et rivières, contenant d'après le cadastre, environ 26 hectares 77 ares 17 centiares.

Trente-sixième lot

Le Moulin à eau, sur Goeulzin, quatre paires de meules, avec écurie, remises, étenil, magasins et dépendances, une grange avec jardin potager séparés du reste du moulin par la rue du Moulin.

Les biens figurant section C, sous les numéros 191, 138, 139, 194, 195, 196, 197, 198, et section C, numéros 76 et 78.

Dans ladite adjudication, sont compris tous les objets pouvant être considérés comme immeubles par destination, tels que chaudières, cuves, ustensiles, pompes, outils, enfin un grand nombre de meubles non contenus et renfermant une grande quantité de bois de chauffage, de bois de chevaux dont une partie est indispensable à l'exploitation de domaine et de ses dépendances.

La dite adjudication aura lieu sur les mises à prix fixées par le Tribunal de Douai, savoir :

Ier lot, [illegible] fr.	1[illegible]
2e lot, [illegible] fr., cent	500
3e lot, cinquante fr., cent	50
4e lot, [illegible] fr., cent	50
5e lot, cinquante fr., cent	50
6e lot, mille cent fr., cent	2000
7e lot, cent cinquante fr.,	150
8e lot, cent fr., cent	100
9e lot, trente fr., cent	30
10e lot, trois mille fr., cent	3000
11e lot, cinq cents fr., cent	500
12e lot, [illegible] fr., cent	500
13e lot, trois mille fr., cent	3000
14e lot, quinze mille fr., cent	15000
15e lot, deux mille [illegible] cent	[illegible]
16e lot, [illegible] fr., cent	[illegible]
17e lot, cinq mille fr., cent	[illegible]
18e lot, [illegible] fr., cent	[illegible]
19e lot, [illegible] fr., cent	[illegible]
20e lot, [illegible] fr., cent	[illegible]
21e lot, [illegible] fr., cent	[illegible]
22e lot, [illegible] fr., cent	[illegible]
23e lot, [illegible] fr., cent	[illegible]
24e lot, [illegible] fr., cent	[illegible]
25e lot, trois mille fr., cent	3000
26e lot, cinq mille fr., cent	5000
27e lot, [illegible] fr., cent	[illegible]
28e lot, mille fr., cent	1000
29e lot, [illegible] fr., cent	[illegible]
30e lot, mille fr., cent	1000
31e lot, [illegible] fr., cent	[illegible]
32e lot, [illegible] fr., cent	[illegible]
33e lot, [illegible] fr., cent	[illegible]
34e lot, [illegible] fr., cent	[illegible]
35e lot, trente mille fr., cent	30000
36e lot, dix mille fr., cent	10000
Total des mises à prix	[illegible]

Rédaction en deux lots du Château de Goeulzin et du Moulin à eau, ainsi qu'il est dit ci-dessus, lesquels avant de subir séparément seront réunis en adjudication sur la mise à prix de 100 fr. pour le Moulin, et 100 fr. pour le Château.

Et ceux qui voudront prendre connaissance des conditions de la vente, pourront consulter les cahiers des charges, dressés par Me Eugène Fabre, avoué, demeurant à Douai, rue de l'Université, n° 21, et Me de Baillencourt, notaire à Douai, rue Léon Gambetta, n° 9, où ils seront déposés, et y prendre connaissance des conditions de la vente.

Pour tous renseignements s'adresser :

1° A Me de BAILLIENCOURT dit COUROL, notaire à Douai, rue Léon Gambetta, 9 ;

2° A Me Eugène FABRE, avoué près le Tribunal civil de première instance de Douai, demeurant en ladite ville, rue de l'Université, n° 21, poursuivant la vente.

Pour plus de détails, voir l'annonce légale dans le journal l'INDÉPENDANT DE DOUAI du 11 mai 1893.

17.24m—1653

Ventes diverses

Etude de Me Edmond DEVILLERS, huissier, 7, rue d'Havré, à Tourcoing.

Ville de Tourcoing

Au Marché public, Place des Halles

VENTE JUDICIAIRE DE 2 HAQUETS

EN BON ÉTAT

Saisis au préjudice de M. Edmond Roscor, négociant à Tourcoing.

Le Jeudi 18 Mai 1893 à onze heures du matin, Me JUDE, commissaire-priseur à Tourcoing, procédera à cette vente

Au comptant.

Offres & Demandes D'EMPLOIS

VINS DE BORDEAUX

Cognacs & Rhums

Ancienne maison ayant clientèle importante dans le Nord demande Représentant sérieux pour ce département ; elle donnerait comptant prime en argent ou frais de déplacements avec forics remises à personne ayant garantirait chiffre sérieux d'affaires. — Ecrire : D. 111, poste restante, Bordeaux. 18.21.24m5812

Repasseuse

On demande une demi-ouvrière repasseuse. — S'adresser rue de la Latte, 259, à Tourcoing.

GARÇON BOUCHER

On demande un garçon boucher, de 15 à 18 ans. — Prendre l'adresse au bureau du journal, à Roubaix.

18.19m.5818

REPRÉSENTANT

On demande un représentant pour visiter une clientèle faite. — Prendre l'adresse au bureau du journal à Roubaix. 17.18m.6811

UN ouvrier électricien trouver des calculs, pour architectes ou entrepreneurs. — Réponse au bureau du journal aux initiales B. L. 604. n.o.5718

AVIS DIVERS

Maladies Contagieuses!

GUÉRISON

ASSURÉ A TOUS PAR LE

SIROP GRANDJEAN

(Santal et Gurjun)

contre Echaufferments, Ecoulements, Goutte militaire, etc.

Avec un flacon on est convaincu!

L'Elixir dépuratif Granjean

guérit à jamais la *Syphilis* et tous ses accidents secondaires et tertiaires.

Dépôts : A Tourcoing, pharmacie Brunelu, 2, rue de Lille. A Roubaix, pharmacie Hennequand, 200, rue de l'Omnist : A Lille, pharmacies Gobert, Brunera, Cosme, Lobert, Bornay ; A Croix, pharmac. Toussaint ; A. Armentières, pharmacie Dafour.

PHOTOGRAPHIE ELKAN

74, RUE PELLART, 74

ROUBAIX

Portraits depuis 5 fr. la Douzaine.

Portraits de deux 12 fr. la Douzaine.

SEULEMT DROIT A

UN SUPERBE PORTRAIT

PEINT A L'HUILE SUR BOIS

Grands Portraits au charbon

25 o/o meilleur marché que partout ailleurs.

La Maison achète et vend d'occasion les appareils de photographie.

VÊTEMENTS A FAÇON

TRÈS SOIGNÉS

Prix modérés.

S'adresser à Achille VENAMBRE, 1, rue Pellart, ROUBAIX.

GUÉRISON

RAPIDE & RADICALE DES

MALADIES SECRÈTES

ET DES

Maladies de la Peau

Dartres, Eczémas Ulcères, Varicoceles, etc.

TRAITEMENT RATIONNEL PAR

M. VANDENDRIESSCHE

Médecin-Consultant

6, rue Puébla, 6

POMMADE

antihergétique

pour Dartres, Eczémas, etc.

2,35 le pot. 2,50 c. mandat.

CONSULTATIONS GRATUITES

tous les jours, de 9 à 5 h.

ET PAR CORRESPONDANCE

EAUX-BONNES

Cette Eau guérit, depuis des siècles, RHUME, LARYNGITE, phtisie PHTISIE

Dépôt : Toutes Pharmacies

ÉCRITS TRÈSABLE : 1er Jets au 1er octobre

LA VUE POUR TOUS

WEIL

pratiquen a obtenu de nombreux et merveilleux succès

l'emploi de ses verres gradués au cellor pur. Ils conservent la vue à toutes les personnes sujettes à un travail fatiguant, à l'ophtalmie, à la myopie, à la presbytie, à la vue courte, à la vue trouble, à la vue fatiguée par l'âge, le travail et la maladie. Le prix en est très modeste, 1fr. 50 pour pince-nez et lunettes myopes ou presbytes.

Envoi franco contre 1 fr. 60 en mandat-poste adressé à Weil, opticien, Lille, rue de la Gare, 31

Pour cause d'agrandissement la Maison est transférée au

N° 26, même rue,

La Maison n'a pas de dépôt et ne fait pas colporter.

NE PAS ACHETER

VOS

TAPIS ET LINOLÉUM

sans vous rendre compte des prix exceptionnels offerts par la Maison

E. DUJARDIN & Cie

7, Rue du Vieil-Abreuvoir

ROUBAIX

Ses achats directs dans les premières maisons de fabrication lui permettent de vendre à bas prix, des marchandises de première qualité.

Grand assortiment de **Tapis** moquettes, depuis les prix sans précédent de **1 fr. 60, 1 fr. 90,** etc.

ARTICLES RECOMMANDÉS :

CARPETTE-MOQUETTE, 2 m. sur 3 : **28** fr. 95.

Linoléum fort, **2** fr. **50** le mètre carré.

Tapis d'appartement, largeur 1 m. 80, prix : **1** fr. **75** le mètre courant.

RAYON SPÉCIAL DE BROSSERIE

POUR LE MÉNAGE ET LA TOILETTE

☞ Des tapissiers sont attachés spécialement à la Maison.

COURSE DE LILLE, 16 mai			
Valeurs	Jour	Offert	Demandé
[illegible]	10260	11000	10750
[illegible]	4575	4600	4575
[illegible]	1800	1800	[illegible]
[illegible]	1800	18600	[illegible]
[illegible]	1800	1800	[illegible]
[illegible]	1000	1000	[illegible]
[illegible]	1000	1000	[illegible]
[illegible]	1000	1000